SAINT MARTIN
ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

CIRCULAIRE DE RENTREE
Année scolaire 2026/2027

Chères familles, chers enfants,

L'équipe éducative de l'école Saint-Martin vous souhaite un très bel été.

A l'approche de cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons la bienvenue aux enfants et aux familles qui nous rejoignent. Nous avons également une petite pensée pour nos anciens élèves, qui s'apprêtent à faire leur rentrée au collège ou à poursuivre leur scolarité dans un autre établissement.

Vous trouverez ci-dessous les informations pratiques sur le fonctionnement de l'école ainsi que quelques conseils pour que cette année, qui s'annonce riche en apprentissages, découvertes et moments de joie, se déroule dans les meilleures conditions possibles.

L'EQUIPE EDUCATIVE

Chef d'établissement :	**Mme Virginie DENIS**
TPS / PS / MS……..	Mmes Nathalie PITIOT et Maité RUHARD
GS / CP…….	*Nomination de l'enseignant(e) en attente*
CE1 / CE2…….	Mmes Virginie DENIS et Catherine LEMÂTRE
CM1 / CM2……..	Mme Monique BIASOTTO
AESH……	Mmes Fanny BEDART et Nathalie FLON
ASEM……	Mme Isabelle MARCY
Restauration et entretien…	Mme Raghad HANOONA

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APEL)

L'association des parents d'élèves a pour but d'animer la vie de l'école, d'apporter son soutien et de participer aux projets. Elle apporte notamment une aide financière aux familles :

- participation aux frais de transport des élèves lors des sorties pédagogiques,
- participation financière pour la classe découverte des CE1/CE2 et CM1/CM2…

Tous les parents sont invités aux diverses manifestations organisées par l'APEL, contribuant ainsi au dynamisme de l'école.

L'Assemblée Générale de l'APEL a généralement lieu fin septembre début octobre. Chaque parent qui souhaite s'investir dans la vie de l'école peut adhérer à l'association.

L'ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE (OGEC)

L'OGEC est l'association qui gère et représente juridiquement l'école Saint Martin, qui est un établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'État.

Le rôle de l'OGEC est d'assurer la gestion administrative et financière ainsi que la gestion des questions immobilières (entretien, travaux, assurances...). Il est l'employeur des personnels non enseignants.

L'OGEC inscrit son action au service du projet éducatif et pastoral, porté par la communauté éducative autour du chef d'établissement.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le départ en vacances a lieu après la classe.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Rentrée scolaire	**mardi 1er septembre 2026**
Toussaint	du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2026
Noël	du vendredi 18 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Hiver	du vendredi 19 février au lundi 8 mars 2027
Printemps	du vendredi 16 avril au lundi 3 mai 2027
Pont de l'Ascension	Pas de classe le vendredi 7 mai 2027
Début des vacances d'été	le vendredi 2 juillet 2027 après la classe

ACCUEIL DES ELEVES

<table>
<tr><th colspan="2"></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td colspan="2">Ouverture de l'école</td><td colspan="4">de 7 h 30 à 18 h 30</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Horaires de classe</td><td>Matin</td><td colspan="4">8 h 45 - 12 h</td></tr>
<tr><td>Après-midi</td><td>13h30
16h30</td><td>13h30
16h45</td><td>13h30
16h30</td><td>13h30
16h15</td></tr>
<tr><td colspan="2">Etude</td><td>16h30
17h30</td><td></td><td>16h30
17h30</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Garderie</td><td>Matin</td><td colspan="4">7 h 30 - 8 h 30</td></tr>
<tr><td>Soir</td><td colspan="4">16h30 - 18h30</td></tr>
</table>

- Les élèves de TPS/PS/MS sont accueillis dans leur classe à partir de 8 h 30.
- Les élèves des autres classes sont accueillis dans la cour et se rangent devant leur classe.
- Pour des raisons de sécurité, nous recommandons aux parents de ne pas s'attarder dans la cour.
- En dehors des horaires de classe, les enfants sont accueillis à la garderie.
- En dehors des heures d'entrée et de sortie, la porte de l'école est fermée.

CORRESPONDANCE ECOLE ET FAMILLE

- Circulaires et documents divers vous seront transmis par mail ou par le biais de la pochette « Correspondance » (de couleur jaune).

ABSENCES

- **En cas d'absence imprévisible** *(maladie par exemple)* : appeler l'école le plus rapidement possible, en précisant la durée et le motif de l'absence.
- **En cas d'absence prévisible** : merci de remettre une demande écrite à l'enseignante.
- **Départs en vacances anticipés** : ils sont fortement déconseillés et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle auprès de l'Inspecteur d'Académie, sous couvert du chef d'établissement et de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

RESTAURATION

- **Les commandes de repas sont passées le vendredi matin pour la semaine suivante.**
- Les enfants qui mangent régulièrement à la cantine seront automatiquement inscrits.
- Pour les repas occasionnels ainsi que pour tout changement ou annulation de repas, merci de prévenir l'enseignante au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.

LIVRES ET MATERIEL SCOLAIRES

- Le matériel et les livres prêtés par l'école doivent être traités avec soin.
- Nous vous demandons de contrôler régulièrement le matériel de votre enfant et de veiller à ce que rien ne manque dans son cartable.